Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0001-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0001
N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0001-DE

- DESIGNE Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★ 67590 ★

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0002-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0002
N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 novembre 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0002-DE

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 novembre 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0003-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0003
N° de feuillet :

3 Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, ce dernier est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0003-DE

Le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce sera l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution budgétaire, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, présentera le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) (joint en annexe).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et après en avoir débattu,

- DECIDE de prendre acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2026 intervenu sur la base du rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 ci-annexé.

Résultat du vote : Prend acte
Pour : 0 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0004-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0004
N° de feuillet :

4. Retrait de la délibération n°2025DEL_0085 relative aux engagements de crédits

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 19 novembre 2025, le Conseil Municipal avait autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0004-DE

Par courrier en date du 5 décembre 2025, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau - Wissembourg introduit un recours gracieux contre la délibération susmentionnée aux motifs que celle-ci ne précisait pas le montant des dépenses autorisées et l'affectation des crédits concernés.

Il y a donc lieu de retirer la délibération prise le 19 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- RETIRE la délibération n°2025DEL_0085 en date du 19 novembre 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0005-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0005
N° de feuillet :

5. Avenant n°3 à la convention de mise à disposition des services avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 7 novembre 2018, l'ensemble du personnel communal a été transféré à la CAH, qui le met à disposition de la commune

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0005-DE

par convention de mise à disposition modifiée un première fois par délibération du Conseil Municipal le 9 octobre 2019 et une deuxième fois par délibération de ce dernier lors de sa séance du 24 novembre 2021.

Un projet d'avenant n°3 à la convention précitée, tel qu'annexé à la présente délibération, actualise la convention pour tenir compte de la réalité des effectifs actuels de la commune, notamment au regard de la création d'un poste d'agent de police municipale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet d'avenant à la convention susmentionnée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0006-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0006
N° de feuillet :

6. Lancement d'une démarche de recensement des immeubles remarquables sur la commune

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, opposable depuis le 20 janvier 2026, permet désormais d'identifier et de protéger des immeubles remarquables au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0006-DE

Il est dès lors envisagé que la commune s'engage dans une démarche de recensement du patrimoine bâti présentant notamment un intérêt architectural, historique ou urbain, afin de mieux préserver et d'accompagner l'évolution du bâti existant.

Il est rappelé que le PLUi prévoit quatre niveaux de protection gradués : un niveau de protection maximale interdisant toute démolition, un niveau de protection forte autorisant des adaptations sans dénaturation, un niveau intermédiaire permettant la démolition sous réserve d'une reconstruction encadrée, et un niveau de requalification autorisant le renouvellement du bâti dans le respect de la morphologie urbaine.

Cette démarche vise à mieux encadrer les évolutions du bâti et à anticiper les projets de transformation ou de démolition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement de la démarche de recensement susmentionnée, en vue de sa proposition dans le cadre d'une future procédure de modification du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER * 67590 *

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0007-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0007
N° de feuillet :

7. Acquisition d'un immeuble sis au 4 rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a la possibilité d'acquérir l'immeuble sis 4 rue du Général de Gaulle, appartenant à la Fondation Ferdinand de Furst.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0007-DE

Ce bien, cadastré section 7 n°140 pour une contenance de 3,28 ares, présente un intérêt pour la commune, notamment en vue de sa rénovation.

Il est précisé que la commune est actuellement locataire de cet immeuble dans le cadre d'un bail conclu pour une durée de 30 ans à compter du 19 décembre 2017.

La Fondation Ferdinand de Furst a accepté de céder ce bien à la commune au prix de 125 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir le bien référencé ci-dessus auprès de la Fondation Ferdinand de Furst au prix de 125 000 € net vendeur,
- DECIDE que l'acte authentique de vente sera établi en la forme administrative,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tout document utile s'y rapportant.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MOSER * 67590 *

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0008-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0008
N° de feuillet :

8. Acquisition d'une parcelle boisée de Madame Marie-Thérèse MEYER née KELLER

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de l'opération d'acquisition foncière confiée à la SAFER, cette dernière lui a transmis une nouvelle promesse de vente. Celle-ci concerne Madame Marie-Thérèse MEYER née KELLER demeurant 34 rue des Voituriers à Haguenau qui souhaite céder à la commune la parcelle boisée suivante :

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0008-DE

- Section 23 n° 75 d'une contenance de 17,53 ares lieudit « Fluess ».

Il signale que la promesse de vente fait ressortir un prix de vente de 1 101,50 € pour l'ensemble de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition de la parcelle boisée référencée ci-dessus et appartenant à Madame Marie-Thérèse MEYER née KELLER au prix de 1 101,50 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0009-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0009
N° de feuillet :

9. Deuxième extension du système de vidéoprotection de la commune : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le système de vidéoprotection de la commune, installé en 2024, se doit d'être complété par la mise en place de nouvelles caméras pour lutter efficacement contre les atteintes aux biens, lutter contre les dépôts d'ordures sauvages et assurer la sécurité des personnes.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0009-DE

Il est ainsi envisagé d'acquérir quatre nouvelles caméras permettant de visualiser en toutes conditions (nuit) des véhicules en circulation et ayant pour finalité de surveiller le carrefour devant la Mairie, la route d'Ohlungen au niveau du groupe scolaire Marelle-Moulin, la rue du Faubourg devant la Villa et le rond-point « Sonoco ».

Le montant de ces acquisitions estimé s'élève à 32 509,05 € HT.

Dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), les communes peuvent bénéficier de subventions.

Le taux de subvention escompté s'élève à 40 % à ce titre selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Coût prévisionnel de l'opération HT	32 509,05 €
Subvention Etat FIPD	13 003,62 €
Autres fonds propre	19 505,43 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'État au titre du FIPD, susceptible de financer ce type d'opération et de signer l'éventuelle convention à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0010-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0010
N° de feuillet :

10. Frais d'écolage 2025/2026

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que :

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0010-DE

- d'une part, les Communes ont l'obligation de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant sur la Commune. Les forfaits à verser à l'enseignement privé par la Commune de résidence des élèves sont calculés par référence au coût moyen de l'enfant scolarisé dans le public, hors charges périscolaires.

Sur la forme, ces aides financières représentent des contributions obligatoires pour les écoles sous contrat d'association qui sont nécessairement inscrites au budget de la Ville. Pour les écoles sous contrat simple, elles constituent des participations facultatives obéissant au régime des subventions pour lesquelles le Conseil Municipal est appelé à se prononcer chaque année.

- d'autre part, les Communes ont l'obligation de participer aux frais de fonctionnement d'une école lorsqu'une commune reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Compte tenu de la méthode de calcul, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait annuel 2025/2026 par élève à :

- 1 648 € par élève de classe maternelle,
- 460 € par élève de classe élémentaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DETERMINE les forfaits communaux à hauteur 460 € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 648 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2025/2026,
- ATRIBUE les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse-sur-Moder, au titre de l'année scolaire 2025/2026,

	Maternelles	**Elémentaires**
Coût des écoles publiques (hors subventions et amortissements)	Marelle : 273 568 €	Moulin : 134 320 €
Effectifs 2025/2026 total (hors ABCM)	166	292
Forfait communal	1 648 €/élève	460 €/élève
Effectif élèves de Schweighouse ABCM	10	15
Subvention Collectif Bilingue	16 480 €	
Subvention ABCM Zweisprechichkeit		6 900 €

- SOLLICITE auprès des communes concernées, le paiement de frais d'écolage,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à procéder au mandatement des contributions et subventions, solliciter le paiement et à signer les conventions financières correspondantes.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0010-DE

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0010-DE

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0011-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0011
N° de feuillet :

11. Convention avec l'Association APOIN

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle que la commune a recours depuis plusieurs années à l'association APOIN pour les travaux d'entretien des paysages naturels : débroussaillage du parcours de santé, fauchage des berges de la Moder, fauchage et entretien des chemins communaux enherbés.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0011-DE

Il est envisagé de recourir aux services APOIN une nouvelle fois pour le fauchage et l'élagage des chemins forestiers, propriétés de la commune.

Il est proposé que la nouvelle convention annuelle porte sur une intervention de 1 370 heures de travail réparti sur 12 mois au courant de l'année 2026, pour un montant prévisionnel de 16 440 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★ 67590 ★

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0012-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0012
N° de feuillet :

12. Convention avec l'Association Utiléco

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle que la commune a recours depuis plusieurs années à l'association Utiléco pour des travaux de manutention et liés aux espaces verts.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0012-DE

Il est proposé que la nouvelle convention annuelle porte sur une intervention estimée à 332 heures de travail réparti sur 12 mois au courant de l'année 2026, pour un montant prévisionnel de 8 000,02 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0013-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0013
N° de feuillet :

13. Subvention à l'Union Sportive - Travaux d'investissement

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par l'Union Sportive pour la prise en charge de factures relatives à divers travaux et acquisitions de matériels, dont notamment l'installation d'une pompe à chaleur.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0013-DE

Le montant total des factures présentées s'élève à 129 860,06 €.

Conformément au règlement relatif aux subventions d'investissement (équipements et travaux), amendé et adopté par délibération du Conseil Municipal le 25 juin 2025, il est envisagé de subventionner :

- les travaux courants à hauteur de 15 %, soit pour un montant de 115 801,36 € de factures, représentant une subvention de 17 370,20 €,
- les travaux d'économies d'énergie à hauteur de 30 %, soit pour un montant de 14 058,70 € de factures, représentant une subvention de 4 217,61 €.

Le montant total de la subvention s'élève ainsi à 21 587,81 €.

Toutefois, conformément au règlement précité limitant à 15 000 € par an le montant maximal des subventions d'investissement attribuées à une même association, il est proposé de répartir cette subvention à parts égales sur les exercices 2026 et 2027.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement, à parts égales sur les années 2026 et 2027, de la somme totale de 21 587,81 € à l'Union Sportive, sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0014-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0014
N° de feuillet :

14. Subvention à l'Union Sportive - Heures de bénévolat

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément au règlement relatif aux subventions d'investissement (équipements et travaux), amendé et adopté par délibération du Conseil Municipal le 25 juin 2025, les associations propriétaires de leurs locaux

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0014-DE

peuvent bénéficier d'une aide de 15 % au titre de la valorisation des heures de bénévolat consacrées à la réalisation de travaux d'investissement sur leurs installations.

Cette aide est calculée sur la base d'un volume maximal de 1 000 heures par an, valorisées au taux horaire du SMIC brut en vigueur au moment de la demande.

L'Union Sportive, propriétaire de ses locaux, a déclaré auprès de la commune un volume de 1 464 heures de bénévolat.

Conformément au plafond réglementaire, la base retenue est de 1 000 heures, valorisées sur la base du SMIC horaire brut, soit 11,88 €, représentant un montant subventionnable de 11 880 €.

La subvention communale, calculée à 15 %, s'élève ainsi à 1 782 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 1 782 € à l'Union Sportive,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★ 67590 ★

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0015-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0015
N° de feuillet :

15. Subvention à la Paroisse Catholique - Entretien des cloches et vérification des paratonnerres

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la Paroisse Catholique pour la prise en charge des factures relatives à la

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0015-DE

maintenance des cloches et de la vérification de paratonnerre de l'église. L'entretien des cloches s'élève à 154,42 € et la vérification annuelle du paratonnerre se chiffre à 171,06 € soit un total de 325,48 €.

Madame Marie-Odile KASPAR propose de prendre en charge la totalité de la somme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 325,48 € à la Paroisse Catholique sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER * 67590 *

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0016-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0016
N° de feuillet :

16. Subvention à la Paroisse Catholique - Travaux à l'église

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la Paroisse Catholique concernant le financement de travaux de peinture dans la sacristie de l'église catholique.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0016-DE

Le montant total des travaux s'élève à 8 249,76 € et il est d'usage que la commune subventionne ce type de travaux à hauteur de 30 % soit un montant total de 2 474,93 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 2 474,93 € à la Paroisse Catholique sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★ 67590 ★

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0017-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0017
N° de feuillet :

17. Subvention au Toit Haguenovien

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention pour un montant de 3 000 € par le Toit Haguenovien destinée au bon fonctionnement de l'association pour l'exercice 2026.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0017-DE

Grâce au soutien accordé l'année passée, notamment par la municipalité de Schweighouse-sur-Moder, l'association a pu accueillir de nombreux résidents au sein des divers services. Le Toit propose aussi des colis alimentaires et des repas.

Fort d'une expérience de plus de 30 ans auprès des publics en difficulté sociale, le Toit revient vers la municipalité pour nous convaincre que notre aide sera pour eux plus importante que jamais. En effet, en ces temps de crise sanitaire, les différentes missions proposées aux publics en difficulté sociale par le Toit revêtent un sens particulier puisque le Toit a été sollicité pour contribuer à l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- RECONDUIT le versement d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'année 2026,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0018-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 février 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme KREUTZBERGER Aurélie par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0018
N° de feuillet :

18. Subvention à La Muse

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Muse a sollicité une subvention annuelle auprès de la commune de Schweighouse pour l'année scolaire 2025/2026. À ce jour, 60 élèves de la commune fréquentent l'association.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 067-216704585-20260225-2026DEL_0018-DE

La participation de fonctionnement de 265 € par élève et par année correspond aux coûts réels de fonctionnement engendrés par l'école.

Au total, cela représente une subvention de 15 900 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 15 900 € pour 2026 à l'association La Muse,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. SPECHT Philippe

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :